



---

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 10

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 10 février 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence),

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

---

**Délibération n° 2023/09 : Approbation du compte financier unique 2022 et affectation du résultat – budget Refuge**

---

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « *L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.* ».

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « *se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ». La commune de Mizoën s'est portée candidate à la phase d'expérimentation pour l'exercice 2022 pour le budget annexe Refuge en M4.

Le fonctionnement du compte financier unique entraîne des échanges de données entre la commune et le service de gestion comptable de La Mure afin de s'assurer des éléments strictement similaires entre les deux comptabilités.

Voici l'exécution budgétaire telle que présentée par le compte financier unique définitif :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2022	REEL 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 652,60	2 524,79
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURA	5,00	-
TOTAL DEPENSES RELLES		2 657,60	2 524,79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE	461,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 139,00	1 138,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 600,00	1 138,00
TOTAL DEPENSES		4 257,60	3 662,79
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2022	REEL 2022
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURA	2 305,00	2 380,24
002	RESULTAT REPORTE	1 952,50	
TOTAL RECETTES		4 257,50	2 380,24
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2022	REEL 2022
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 600,00	1 100,00
001	RESULTAT REPORTE	190,78	
TOTAL DEPENSES		1 790,78	1 100,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2022	REEL 2022
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERV	190,78	190,78
TOTAL RECETTES RELLES		190,78	190,78
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO	461,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 139,00	1 138,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 600,00	1 138,00
TOTAL RECETTES		1 790,78	1 328,78

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires du budget Refuge :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2021	2 143,38 €
Part affectée à l'investissement en 2022	190,78 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 952,60 €
Dépenses 2022	3 662,79 €
Recettes 2022	2 380,24 €
Résultat de l'exercice 2022	- 1 282,55 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	670,05 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2021	- 190,78 €
Dépenses 2022	1 100,00 €
Recettes 2022	1 328,78 €
Résultat de l'exercice 2022	228,78 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	38,00 €

**Délibération n° 2023/09 : Approbation du compte financier unique 2022 – budget Refuge**

**Page 3/3**

Considérant que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur, la commune de Mizoën, et le comptable, le service de gestion comptable de La Mure,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2019 portant expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération n°2021/24 du 30 avril 2021 portant expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe,

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 du budget Refuge,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2022,

**APPROUVE** le compte financier unique 2022 du budget Refuge, dont la balance est présentée ci-dessus,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement excédentaire (670,05 €) à l'article 002 (recette de fonctionnement) du budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **09 MARS 2023**  
Date de publication : **09 MARS 2023**

